



Compte rendu
Réunion Plénière Comité habitants Barnier Crozes Pielles
Le 23 novembre 2022, 18h30 salle Voltaire

Rédaction : S. Durand

Présents :

Elus	L. Linares	2° vice président de Sète Agglopolé Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique
	JL Bonneric	Conseiller municipal délégué à la ville citoyenne
Administration	Severine Durand	Directrice Transition démocratique, écologique et vie associative
Habitants	25 personnes	

Ordre du jour

1. Bilan fonctionnement du comité habitants
2. Réponse des élus aux questions soumises par le comité

Introduction - Loïc Linares et Jean-Louis Bonneric

- Rappel du cadre général de la DPL avec 3 niveaux de démocratie, démocratie par projet, par instances et de proximité [\[lien hypertexte page présentation DPL\]](#)
- Rappel du cadre des comités habitants : règles fonctionnement [\[lien hypertexte charte\]](#)
- Rappel des principales étapes franchies jusque-là : année 1 (2021) n= diagnostic, année 2 (re)mise en place

1. Bilan fonctionnement du comité (> 6 mois)

Les membres du comité habitants expriment leurs difficultés à trouver leurs repères dans le nouveau mode de fonctionnement - avec plus d'autonomie d'organisation et une gouvernance plus partagée. Des membres expriment leur regret de l'ancien fonctionnement.

Les élus rappellent que les choix d'évolution ont été murement réfléchis et établis sur la base d'une analyse fine des anciens modes de fonctionnement. Cette analyse a été largement concertée et les décisions en suivant largement expliquées : deux réunions plénières d'informations sur les différentes instances ont été organisées en février 2022 ainsi que 7 réunions publiques de lancement des instances (6 comités habitants et le comité des sages) en mars et avril 2023.

D'autres comités ont trouvé leur fonctionnement, cela va venir.

On note un comité habitants qui réunit beaucoup de membres (à ce jour X inscrits).

Une animation (La fête du printemps) organisé en 2022. Une nouvelle édition prévue en 2023 ainsi qu'une autre animation « La fête du comité ».

2. Réponse des élus sur les points soumis à l'ordre du jour par le comité

2.1. Utilisation du budget annuel animation par le comité habitants

Les membres du comité demandent :

- d'utiliser le budget 2022 pour la fête du printemps action prévue en 2023 pour éviter de "le perdre"
- d'utiliser le budget pour participation repas restaurant pour les membres du comité
- que la ville offre l'apéritif lors de la fête du quartier

Les élus, après un rappel de l'article 9 de la charte des comités habitants [\[lien hypertexte vers charte en ligne\]](#) autorisent l'utilisation d'une partie du budget 2022 pour anticiper les achats pour les animations de 2023. Ils précisent enfin que ce budget doit servir la création de lien social, stimuler la rencontre et le partage, et à ce titre ne peut pas être utilisé pour le bénéfice des seuls membres du comité (restaurant). Ce budget est mis à disposition pour l'organisation d'« animations » dans le quartier et peut à ce titre être utilisé pour financer un apéritif offert, sous

réserve que celui-ci soient bien ouvert à tout habitant du quartier concerné et que l'information ait été suffisante en amont, dans ce sens.

2.2. Zac des Pielles

Les membres du comité habitants demandent des réponses aux nombreux dysfonctionnements observés sur le quartier et maintes fois listés et transmis au service urbanisme. Ils dénoncent une augmentation des incivilités sans aucune répression et expriment un sentiment d'abandon, faute de réponse à leurs nombreuses sollicitations.

Les élus s'engagent à faire un point spécifique sur ce sujet avec l'élu référent, M. Aloy et en interne nos services vont relayer auprès du service urbanisme aussi. Nous nous engageons à ce que des réponses vous soient apportées.

2.3. Choix d'aménagements : stationnement et espace vert

Les membres du comité habitants soulignent en particulier les problématiques de **stationnement** dans le quartier ainsi que le manque vital d'espaces verts. Ils dénoncent une tendance vers la minéralisation des espaces, en plein désaccord avec les enjeux de changement climatique. Ils regrettent que les arbres coupés ne soient pas remplacés.

Ils soulignent les évolutions sociétales qui encouragent à innover pour de nouveaux types de logements. Les logements coopératifs par exemple avec des lieux de vie communs pour associer les personnes vieillissantes aux jeunes sont très intéressants. Ils soulignent l'impérieuse nécessité à développer de nouveaux écoquartiers très végétalisés.

Les élus rappellent l'engagement ancien de préservation du cadre de vie avec la limite en hauteur des constructions par exemple ou encore le travail pour que chaque quartier soit à 15 minutes à pied d'un espace vert. Le quartier des Pielles est encore enclavé à ce jour, mais un travail est en cours avec le département un lien plus direct vers l'espace naturel. Les services travaillent pour un nombre de stationnements suffisants ; ce qui n'a pas toujours été fait par le passé, créant le déséquilibre actuel. Le dernier PLU a intégré la consigne nationale du 1.2 stationnement par logement ; qui tablait sur une évolution des modes de transport qui tarde à se faire. C'est l'un des sujets de la révision du PLU en cours qui imposera 2 stationnements par logement. Le développement de mode de logement innovant évoqué est un autre sujet de réflexion du PLU. Les solutions sur ces sujets restent effectivement à construire.

2.4. Devenir des locaux du trésor public

Les membres du comité habitant demandent ce que vont devenir ces locaux vides depuis des mois ?

Les élus expliquent que les services d'Hérault logement vont s'y installer au 1^{er} trimestre 2023

2.5. Aménagement de la rue du soufre

Les membres du comité habitant listent de nombreux problèmes relatifs à la rue du Soufre qui nécessiteraient un réaménagement assez urgent : Nuisance olfactives, inondabilité et surtout dangerosité de circulation pédestre et cyclable pour cette rue qui relie pourtant la ZAC au centre-ville et est de plus en plus empruntée.

Les élus estiment que ce sujet paraît suffisamment important pour que nous convoquions une réunion spécifique sur ce sujet. Cela va être organisé en interne.

2.6. Aménagement de la zone du Miradou

Des membres du comité ainsi que d'autres habitants du quartier venus à la réunion en particulier pour ce dossier expriment leurs inquiétudes concernant le projet de construction de la zone du Miradou. Ils demandent si un référendum ne pourra pas être organisé pour préserver cet espace boisé de 4 hectares, un des derniers poumons verts de la ville ; avec cagnotte participative au besoin pour un cofinancement citoyen.

Les élus expliquent que c'est une zone constructible de longue date et entourée de constructions, il est impossible de le déclarer inconstructible. Nous sommes dans un Etat de droit, nous ne pouvons pas faire tout ce que nous voulons ; les propriétaires fonciers ont des droits aussi. A ce jour le terrain est toujours à la vente, aucun projet n'a été déposé. Nous réfléchissons sur comment préserver au mieux cet espace tout en restant dans le cadre possible.